



Adresse et nom sur avis de contravention faux

Par **DURO**, le **05/01/2010** à **18:23**

Bonjour, rnsuite à un excès de vitesse alors que je venais d'acheter un véhicule, je me suis fais flasher. (116km/h au lieu de 90km/h retenue 110km/h). rnrnL'ancien propriétaire a reçu l'avis de contravention, il m'a recontacté, et il a fait la démarche nécessaire pour qu'elle me soit attribuée. rnrnDe ce fait, j'ai reçu un avis de contravention adressé à OURET PIERRE, 14 RUE DES FORGUES 23230 GOUZON alors que je m'appelle DURET et que mon adresse est 14, RUE DES FORGES. rnrnExiste-il un moyen de contester? Vice de procédure? rnrnMerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **05/01/2010** à **23:47**

Bonjour, rnrnL'erreur ne concerne pas l'infraction proprement dite donc, je vous conseille vivement de payer les 4e € d'amende minorée (si vous êtes toujours dans les 15 jours de l'envoi de cat avis de PV). En passant devant un juge, l'amende pourra se monter jusqu'à 450 € maxi, à vous de voir.....